

Des déclarations à l'action dans le domaine des produits de base: franchir le pas lors de la CNUCED XII

I. Introduction

Nous vivons une époque paradoxale caractérisée par une prospérité économique globale sans précédent dans certaines parties du monde et par une privation économique et sociale dans d'autres. La prospérité est principalement engendrée par une intégration économique mondiale rendue possible par des relations commerciales et d'investissement internationales, ainsi que des progrès technologiques qui amenuisent l'obstacle que constituent les distances. Globalement, le monde est beaucoup plus riche aujourd'hui qu'il ne l'était il y a cent ans. Il est donc choquant de constater que cette période de prospérité a laissé à l'écart des millions de pauvres, qui sont trop pauvres

pour pouvoir en profiter et trop vulnérables pour faire face aux risques qu'impose la mondialisation.

En effet, environ 2,1 milliards de personnes vivent dans les pays en développement avec moins de deux dollars par jour¹. La plupart d'entre elles vivent dans les zones rurales et l'agriculture constitue leurs moyens d'existence². Ainsi, des améliorations globales de la productivité agricole, des perspectives commerciales justes et prometteuses dans le domaine, ainsi que des politiques et des institutions de soutien à l'échelle locale, régionale et internationale sont essentielles pour le développement. Comme a pu le noter la Banque mondiale dans son dernier Rapport sur le développe-

Résumé

Compte tenu de l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations commerciales, des préoccupations grandissantes concernant le changement climatique et de l'insécurité énergétique, du prix croissant des denrées alimentaires à l'échelle internationale qui a un effet disproportionné sur les pauvres, il est temps que ceux qui sont véritablement préoccupés par le développement entreprennent des actions concrètes pour régler le problème de la crise des produits de base. En effet, il est temps de transformer les promesses et les plans d'action en matière de produits de base en actions concrètes. Étant donné le rôle historique de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), la douzième session de la CNUCED est le meilleur cadre qui soit pour rassembler les forces dans ce sens.

Table des matières :

I. Introduction.....	1
II. Le problème des produits de base	2
III. Les mesures passées : qu'avons-nous appris?	2
IV. Tenir ses promesses	3
V. Conclusion	7

ment dans le monde, l'agriculture est un élément essentiel pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement.

La pauvreté est un phénomène complexe, mais il ne s'agit pas d'une fatalité surtout que la prospérité dont a pu bénéficier le monde depuis une centaine d'années a créé des ressources et les moyens pour y mettre fin³. Cependant, la volonté politique fait défaut. Ainsi, si la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED XII) devait faire une différence du point de vue du développement, elle viserait à solliciter la communauté internationale de faire preuve de volonté politique pour tenir les promesses qu'elle a prodiguées plus d'une fois. En effet, il serait dommage que la CNUCED XII soit une autre conférence où l'on s'échange des idées, des promesses, des plans d'action et des déclarations. Compte tenu des circonstances, soit l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations commerciales, les préoccupations grandissantes concernant le changement climatique et l'insécurité énergétique, les prix croissants des denrées alimentaires à l'échelle internationale qui ont un effet disproportionné sur les pauvres, il est temps que ceux qui sont véritablement préoccupés par le développement entreprennent des actions concrètes pour régler le problème de la crise des produits de base. Étant donné le rôle historique de la CNUCED, la CNUCED XII est le meilleur cadre qui soit pour rassembler les forces dans ce sens.

II. Le problème des produits de base

Le problème des produits de base a été beaucoup discuté dans les cercles académiques et politiques. Les difficultés auxquelles font face les producteurs et les agriculteurs de produits de base, ainsi que les mécanismes qui les ont créés sont donc très bien connus et ont été beaucoup étudiés. Bien sûr, des difficultés plus récentes ont été engendrées par des changements technologiques, de la structure du marché, des institutions et des

politiques, mais le fond du problème des produits de base demeure en deux facettes : (i) chute des prix sur le long terme, autant en termes absolus qu'en tant que part des revenus des producteurs dans la chaîne des valeurs des produits de base. Même si durant les dernières années, les prix des produits de base dans leur ensemble ont augmenté, tel n'est pas le cas pour tous les produits de base. De plus, la hausse du prix du pétrole et du gaz a entraîné une détérioration des termes de l'échange pour de nombreux pays en développement exportateurs ; (ii) une grande volatilité des prix des produits de base, et, par conséquent, la volatilité des revenus des ménages à la campagne.

Parmi les facteurs provoquant la baisse des prix à long terme, notamment les prix à la production, on compte : (i) une offre excédentaire des produits de base ; (ii) l'offre croissante dans les pays développés principalement engendrée par les subventions ; (iii) une augmentation du pouvoir des acheteurs et (iv) le démantèlement des offices de vente. De la même façon, la volatilité des prix des produits de base est entraînée par plusieurs facteurs. Cependant, elle est principalement due à l'inélasticité de la demande des prix des produits de base, soit le fait que les demandes de produits de base soient moins sensibles au changement de prix. Ainsi, si l'offre de ces produits change à cause du climat, d'une surproduction ou d'un changement de la demande (ce qui entraîne un changement de l'offre), il en résulte un changement dans les prix des produits ; c'est pour cette raison que les prix des produits de base sont reconnus pour leur volatilité.

“... La pauvreté est un phénomène complexe, mais il ne s'agit pas d'une fatalité surtout que la prospérité dont a pu bénéficier le monde depuis une centaine d'années a créé des ressources et les moyens d'y mettre fin. Cependant, c'est la volonté politique qui manque. ...”

III. Les mesures passées : qu'avons-nous appris ?

Les failles des politiques liées au problème des produits de base comprennent des erreurs par action et des erreurs par inaction. En effet, le démantèlement des institutions telles que les offices de vente ou les organes internationaux de stabilisation des produits de base dans les pays en développement, ou encore les subventions ou les obstacles à l'accès aux marchés dans les pays industrialisés sont des erreurs par action. La réticence à mettre sur pied des

institutions et des mécanismes de réglementation pour réglementer la concentration des marchés dans le domaine des produits de base constitue sans doute l'erreur par inaction la plus importante. On pourrait penser que l'ancien Président français Jacques Chirac avait ces deux types d'erreurs à l'esprit lorsqu'il a qualifié l'oubli du problème des produits de base de « conspiration du silence ».

Dans les vingt dernières années, plusieurs régimes, notamment des instruments fondés sur le marché de couverture des risques ont été vantés comme étant des moyens d'atténuer le problème des produits de base. On prétend que ces instruments permettent aux producteurs de produits de base de profiter du libre-échange en transférant les risques à ceux qui veulent et qui peuvent les assumer. Plusieurs modèles néo-classiques ont d'ailleurs été utilisés pour montrer comment cela était possible. Cependant, bien que ces régimes puissent aider les petits producteurs pauvres à atténuer les effets des caprices des prix des produits de base, leurs effets bénéfiques ne devraient pas être exagérés. De plus, les contraintes institutionnelles et structurelles des pays en développement limitent sérieusement la possibilité pour les pauvres des zones rurales de ces pays de recourir aux instruments de couverture de risques fondés sur le marché⁴. Ces instruments devraient donc faire partie d'un ensemble de mesures visant à faire face à la question de la volatilité des prix et ses conséquences sur les producteurs des pays en développement tributaires des produits de base.

IV. Tenir ses promesses

Les solutions au problème des produits de base et, par conséquent, à la pauvreté ne sont pas hors de la portée de la communauté internationale. Bien sûr, il n'existe pas de solutions faciles, ni de raccourcis. Mais de bonnes institutions nationales, des politiques macroéconomiques et d'investissement, des réformes visant à créer des systèmes commerciaux et financiers internationaux de soutien, ainsi qu'un soutien financier suffisant de la part d'organisations et de pays donateurs rendraient possible la résolution des problèmes de produits de base et atteignables les objectifs du millénaire pour le développement. Les contraintes financières, institutionnelles ou d'expertise sont importantes, mais elles ne sont pas celles qui empêchent principalement l'atteinte de ces objectifs. En effet, chaque an-

née, les agences et les pays donateurs promettent tous de mobiliser suffisamment de ressources pour aborder les problèmes de développement. Cependant, la volonté politique et les mécanismes nécessaires pour transformer les promesses en actes sont les éléments qui font cruellement défaut.

Nous abordons, ci-dessous, les questions clés qui devraient être prises en compte pendant la CNUCED XII au moment d'aborder le problème des produits de base.

IV.1. Créer un régime commercial multilatéral juste, équilibré et inclusif

À Doha, les ministres des pays Membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont convenu d'aborder la question de la marginalisation des pays les moins avancés (PMA) dans le commerce international ; l'importance de tenir les promesses prodiguées à Doha a été soulignée dans plusieurs déclarations et plans d'action. Cependant, le Cycle de Doha progresse lentement et, pendant ce temps, les déséquilibres dans le commerce international persistent.

Le problème des pays en développement n'est pas tant d'être moins intégrés, mais la structure de leur intégration, qui est caractérisée par une forte dépendance à l'égard de quelques produits de base. Ainsi, l'amélioration de l'intégration grâce à une augmentation de l'accès aux marchés n'est qu'une partie de la solution, dans la mesure où un changement dans la structure des échanges est également nécessaire. Ce changement nécessite une diversification par le biais de la valeur ajoutée ; on ne soulignera donc jamais assez l'importance du rôle de la politique industrielle. L'espace politique en matière d'industrialisation, y compris pour le développement de marchés régionaux et nationaux, ainsi que de groupes industriels, est capital pour les pays en développement tributaires des produits de base à long terme. De ce point de vue, des réductions supplémentaires par les pays en développement des droits de douane appliqués aux produits industriels en échange d'un accès aux marchés agricoles et de la réduction des subventions agricoles équivaut à arracher à ces pays leurs perspectives de développement à long terme.

IV.2. Créer un fonds de diversification des exportations et atteindre l'objectif fixé en termes d'aide publique au développement

La diversification économique est une solution à long terme au problème des produits de base. À ce sujet, la Réunion de personnalités sur les questions relatives aux produits de base en 2003 a proposé d'établir un fonds international de diversification. Récemment, lors de la Conférence sur l'Initiative globale sur les produits de base qui a eu lieu à Brasilia⁵, on a proposé que les organisations internationales établissent des fonds de diversification pour les exportations en expliquant qu'il fallait promouvoir les nouvelles politiques visant à mobiliser de façon effective le capital nécessaire au financement des programmes de diversification.

Le financement de la diversification devrait être la pierre angulaire du financement du développement. Lors de la Conférence sur le financement du développement qui a eu lieu au Mexique en mars 2002, les pays Membres des Nations Unies ont convenu d'augmenter l'Aide publique au développement (APD) pour soutenir le développement social et économique, notamment dans des pays qui ont moins de capacités à attirer le capital privé. Ainsi, les pays développés se sont engagés à verser 0,7% de leur produit intérieur brut (PIB) sous forme d'APD aux pays en développement et 0,15% à 0,20% de leur PIB aux PMA, tel qu'ils l'ont confirmé à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui a eu lieu à Bruxelles en mai 2001. Cependant, jusqu'à aujourd'hui, seule une poignée de pays développés a atteint cet objectif et de nombreux d'entre eux hésitent même à préserver leur contribution actuelle.

C'est dans ce contexte que l'initiative visant la diversification des économies africaines a été lancée par les Nations Unies (Groupe d'experts du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour les problèmes de l'Afrique relatifs aux produits de base) en 2004 et qu'elle a ensuite

été développée grâce à une étude menée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et présentée à l'Assemblée générale⁶. C'est à partir de ce rapport que la résolution 48/214 sur la mise en œuvre du « Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 » a été négociée, notamment la demande qui a été faite à la communauté internationale de soutenir l'établissement d'un fonds de 50 à 75 millions de dollars pour une période initiale de quatre années. Malheureusement, ce fonds n'a jamais vu le jour.

Récemment, on a promis à l'OMC d'augmenter l'aide pour le commerce pour, entre autres, aider les pays en développement à augmenter leurs capacités

du côté de l'offre et à améliorer leur infrastructure commerciale. Plusieurs discussions ont eu lieu dans le cadre de différents forums, y compris lors de l'Examen global de l'aide pour le commerce, sur la façon de mobiliser les ressources pour mettre en œuvre

le programme d'aide pour le commerce. Cependant, il n'est pas encore clair, par exemple, dans quelle mesure l'aide pour le commerce aurait pour priorité les capacités de production et d'exportation. De plus, les ressources qui permettraient d'étendre le programme d'aide pour le commerce risquent de parvenir d'une APD existante, ce qui impliquerait une redistribution importante de l'aide au développement. Cette perturbation remet en cause le caractère bénéfique du programme d'aide pour le commerce pour le développement durable.

Malgré plusieurs déclarations et plans d'action promettant d'augmenter les ressources internationales pour soutenir la diversification des exportations dans les pays en développement tributaires des produits de base, l'APD a considérablement baissé depuis quelques années. En effet, aucun engagement politique authentique n'a pu être obtenu pour soutenir l'établissement d'un fonds international de diversification des exportations. Or, les pays en développement avaient attaché une grande importance à la question. Par exemple, l'Ambassadeur Munir Akram, en sa capacité de Président du G-77, avait souligné, dans son allocution aux participants de la réunion de Brasilia sur les produits de base, l'importance de ce fonds⁷. En effet, celui-ci est es-

sentiel pour favoriser la transformation économique dans les pays en développement tributaires des produits de base. La CNUCED XII devrait donc réunir les forces nécessaires pour transformer les promesses relatives à l'établissement d'un fond de diversification en actes concrets.

IV.3. Créer un mécanisme de compensation international effectif

On n'insistera jamais assez sur l'importance des mécanismes internationaux de compensation pour réduire le problème de l'instabilité des recettes d'exportation pour les pays exportant les produits de base, notamment les plus pauvres d'entre eux. Malheureusement, la passivité qui a prévalu dans la réflexion sur le développement pendant les 30 dernières années a fait des mécanismes de compensation financière des instruments démodés. Cela s'est produit alors que la lutte contre l'instabilité des recettes constituait un obstacle important pour le développement qui a directement résulté de la mondialisation et que toutes les formes de mécanismes d'intervention ayant pour but de stabiliser les prix avaient été démantelées pendant les vingt dernières années. Pendant cette période, les prix des produits de base n'ont cessé de baisser. En effet, même après la hausse récente des prix de ces produits, le prix des produits de base agricoles est encore loin de ce qu'il était dans les années 1970. De plus, malgré cette hausse, les termes de l'échange pour la plupart des pays qui exportent des produits de base se sont soit détériorés soit pas beaucoup améliorés, notamment pour les pays dont une part importante des importations est constituée de pétrole et de produits de base alimentaires. Par ailleurs, la volatilité des prix des produits de base continue d'être un problème critique.

De nombreuses études empiriques ont même montré que l'effet des perturbations relatives aux produits de base dure plus d'une année⁸. Or, les mouvements rapides, imprévisibles et souvent conséquents des cours des produits de base sont une caractéristique importante de ces marchés. Ainsi, l'atténuation des perturbations à court et à moyen termes devrait être le premier sujet de préoccupation des décideurs. Dans ce contexte, on devrait considérer la nécessité de réintroduire un mécanisme de compensation financière au Fonds monétaire international (FMI), par exemple, afin d'amenuiser les effets d'une baisse des recettes

d'exportations causée par un facteur extérieur. Si cela devait être fait, il faudra tenir compte des erreurs commises dans le cadre des régimes précédents, notamment en termes d'accessibilité. Il est également essentiel de revigorer le mécanisme FLEX de l'Union européenne, qui est le système européen de compensation financière pour les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). En effet, des critères d'éligibilité très strictes et des retards dans le remboursement des fonds causés par une lourde bureaucratie ont fait du mécanisme FLEX, tout comme le COMPLEX son prédécesseur, un système inefficace, lourd et procyclique plutôt qu'anticyclique. Ainsi, au moment d'élaborer et de faire fonctionner les mécanismes de financement, il faudra tenir compte des erreurs passées et les éliminer.

L'attrait et l'opportunité de la mondialisation demeureront flous pour les pauvres tant que la communauté internationale n'aura pas prévu les moyens de leur garantir un filet de protection. Ces filets doivent être complétés par des mécanismes et des institutions qui leur permettent de bénéficier de ces systèmes. Ainsi, les mécanismes de compensation doivent être perçus comme une initiative internationale offrant aux pauvres une certaine sécurité qui leur permette de saisir les occasions offertes par la mondialisation et qui les encouragent à le faire.

La CNUCED XII devrait donc constituer le point de départ de la renaissance de nouveaux mécanismes de compensation financière, préférablement à l'échelle multilatérale. L'UE, par le biais de son Plan d'action de l'Union européenne relatif aux chaînes de produits de base agricoles, à la dépendance et à la pauvreté qui a été adopté en 2004, a fait un geste pour améliorer le FLEX. Parmi les améliorations proposées, on compte l'assouplissement des conditions d'éligibilité et l'extension du système de façon à inclure les pays sans littoral qui ne sont pas des pays ACP et les petits États insulaires. En effet, bien que le plan d'action de l'UE de façon générale et son plan visant à améliorer le FLEX en particulier ne soient pas encore mis en œuvre, on pourrait y faire référence à la CNUCED XII pour faire avancer la question de la compensation financière. La conférence devrait donc envisager des mesures concrètes et réalisables visant la mise en place de nouvelles initiatives et le renforcement des systèmes existants de mécanisme de compensation

financière. De plus, il faudrait considérer la création d'un mécanisme qui lie les obligations relevant du service de la dette des pays exportateurs de produits de base aux conditions prédominantes dans les marchés de produits de base.

IV.4. Créer un forum de consultation sur la concentration des marchés des produits de base

On a observé dans de nombreuses chaînes de valeur de produits de base des changements dans les structures de marché. Il s'agit précisément du cas des produits alimentaires, tels que les fruits et légumes, et les produits de base tropicaux, tels que le café et le cacao. Les marchés des produits de base sont de plus en plus oligopsones dans leur structure, c'est-à-dire qu'ils comprennent peu d'acheteurs et beaucoup de vendeurs. Leur caractéristique la plus frappante est la domination des entreprises de transformation et des détaillants. Il s'y opère également une intégration verticale de plus en plus importante, ainsi qu'une fusion entre les entreprises de transformation et les détaillants multinationaux.

En effet, le pouvoir d'achat dont jouit une poignée d'entreprises de transformation et de détaillants verticalement intégrés leur octroie la possibilité de tirer un profit énorme. Pour les exportateurs de produits de base, la concentration du marché a eu un effet néfaste sur leur capacité à préserver les marchés existants et à en pénétrer de nouveau. Le pouvoir d'achat est également une des raisons principales de la part réduite des revenus des producteurs dans la valeur finale des produits de base. Cette part réduite ressort clairement de l'écart qui existe entre les prix à la production que les producteurs des produits de base reçoivent et les prix au détail que les consommateurs payent. De plus, le pouvoir d'achat dont les quelques entreprises de transformation et détaillants intégrés verticalement jouissent est principalement à l'origine de l'asymétrie dans le transfert des prix, soit le transfert des changements dans les prix au détail vers le prix à la production et vice-versa⁹.

Cette nouvelle difficulté à laquelle doivent faire face les pays en développement requiert des organisations telles que la CNUCED d'adapter leur programme de recherche de façon à fournir des recherches et des conseils en matière de politiques pertinentes et opportuns en ce qui concerne les difficultés liées au développement. Ce changement dans les programmes de recherche devrait viser une compréhension en profondeur des dynamiques et des tendances de la concentration des marchés dans le domaine des produits de base et leurs effets sur les pays en développement.

Le programme devrait, entre autres, prévoir l'examen des effets de la concentration de marché sur les recettes en devises des pays en développement et leur capacité à tirer profit des possibilités d'accès aux marchés. Il devrait également viser à trouver des solutions efficaces au problème par le biais de mécanismes de réglementation internationaux. Étant donné le rôle historique de la CNUCED dans le domaine des produits de base, elle est le mieux placée pour jouer un rôle clé relativement à

“... La CNUCED XII devrait constituer un point tournant dans la création d'une volonté politique pour aborder les problèmes des produits de base. Il serait dommage que la CNUCED XII soit une autre conférence où l'on s'échange des idées, des promesses, des plans d'action et des déclarations. Elle devrait plutôt constituer une occasion de transformer les promesses et les déclarations en actions concrètes. ...”

ces questions. Cependant, elle ne peut pas assumer ce rôle sans le mandat nécessaire et l'espace politique et intellectuel suffisant.

La CNUCED devrait également constituer un espace où les questions de concentration de marché sont discutées et analysées en détail. À ce sujet, l'équipe spéciale internationale indépendante sur les produits de base devrait être mise sur pied en ayant un mandat clair et les ressources nécessaires pour devenir un mécanisme essentiel de consultation sur cette concentration et d'autres difficultés auxquelles font face les pays exportateurs. L'établissement de cette équipe avait déjà été discuté pendant la CNUCED XI, sans qu'aucune action spécifique ne s'ensuive ; la CNUCED XII devrait donc prévoir des actions concrètes pour mettre sur pied cette équipe et la doter des ressources nécessaires et d'un mandat clair.

IV.5. Réexaminer objectivement le rôle du gouvernement par rapport aux forces du marché sur les marchés de produits de base

Il est également nécessaire de prendre des mesures concrètes pour renforcer les recherches et l'analyse de politiques de la CNUCED. On devrait accorder à cette Organisation un mandat clair et sans ambiguïté relativement au réexamen objectif du rôle du gouvernement sur les marchés des produits de base. L'avènement des idées néolibérales dans les politiques de développement durant les 25 dernières années du XX^e siècle a totalement discrédité l'intervention gouvernementale. Les marchés des produits de base ont donc été abandonnés au bon vouloir des forces du marché et le résultat a été catastrophique du point de vue du développement.

On reconnaît maintenant que le gouvernement et le marché ont besoin l'un de l'autre pour fonctionner de façon optimale et, globalement, les débats sur la politique de développement ont maintenant dépassé le vieux dilemme où il fallait choisir entre l'un ou l'autre. En effet, même les organisations internationales les plus importantes qui ont défendu avec véhémence le néo-libéralisme ne perçoivent plus les gouvernements de la même façon. La reconnaissance du fait que les marchés sont incapables de mettre en place à eux seuls les bases nécessaires au développement est à l'origine de ce changement.

Ainsi, la CNUCED devrait adapter ses recherches et son programme sur les politiques, de façon à tenir compte de l'équilibre qu'il convient d'établir entre les forces du gouvernement et celles des marchés sur les marchés des produits de base. Comme première étape clé, l'Organisation devrait réexaminer objectivement le rôle des mécanismes spécifiques d'intervention dans une structure économique principalement gouvernée par le marché. On devrait également confier à la CNUCED la fourniture d'une aide technique et logistique aux pays en développement exportant des produits de base dans le cas où ils voudraient conclure des arrangements sur les produits de base entre producteurs uniquement, comme il a été suggéré par le Groupe africain dans sa proposition sur les produits de base à l'OMC¹⁰.

V. Conclusion

De nombreuses promesses sous forme de déclarations et de plans d'action ont été prodiguées par les pays industrialisés et par les agences multilatérales pour réduire la pauvreté dans les pays en développement. Cependant, la plupart d'entre elles n'ont pas été tenues ou ont été oubliées. L'APD, par exemple, a diminué alors qu'on avait promis d'en augmenter les flux vers les pays en développement. Or, la prospérité dont a pu bénéficier le monde depuis une centaine d'années a créé des ressources et les moyens de mettre fin à cette pauvreté. En réalité, c'est la volonté politique qui fait défaut. C'est pour cette raison que la CNUCED XII devrait constituer un point tournant dans la création d'une volonté politique d'aborder les problèmes des produits de base. Il serait dommage que la CNUCED XII soit une autre conférence où l'on s'échange des idées, des promesses, des plans d'action et des déclarations. Elle devrait plutôt constituer une occasion de transformer les promesses et les déclarations en actions concrètes.

Chemin du Champ d'Anier 17
PO Box 228, 1211 Genève 19
Suisse

Téléphone: (41) 22 791 8050
Fax: (41) 22 798 8531
E-mail: south@southcentre.org

Visitez notre site web:

<http://www.southcentre.org>

En août 1995, le Centre Sud est devenu une organisation intergouvernementale permanente de pays en développement. Le Centre jouit d'une pleine indépendance intellectuelle dans la poursuite de ses objectifs, qui sont de promouvoir la solidarité entre pays du Sud, la coopération Sud-Sud et la participation coordonnée des pays en développement aux forums internationaux. Il prépare, publie et distribue des documents d'information, des analyses stratégiques et des recommandations sur les questions économiques, sociales et politiques internationales concernant les pays du Sud.

Le Centre Sud bénéficie du soutien et de la coopération des gouvernements des pays du Sud et il collabore régulièrement avec le Mouvement des pays non alignés et le Groupe des 77. Ses études et prises de position sont établies en faisant appel aux capacités techniques et intellectuelles des gouvernements et des institutions du Sud, ainsi que des citoyens de ces pays. Les sessions de travail en groupe et de larges consultations impliquant les spécialistes des diverses régions du Sud, et parfois également du Nord, permettent d'étudier les problèmes courants dans le Sud, ainsi que de partager les expériences et les connaissances.

Notes

1. Banque mondiale 2007, Rapport de la Banque mondiale sur le développement 2008, Washington.
2. *Ibid.*
3. Sachs, J. 2005. *The End of Poverty : Economic Possibilities for Our Time*, New York : Penguin.
4. Pour une analyse détaillée, veuillez consulter, South Centre. 2004. "Commodity market stabilisation and commodity risk management : could the demise of the former justify the latter ?" *Analytical note*, SC/TADP/AN/COM/1.
5. Cette conférence, qui a eu lieu du 7 au 11 mai 2007, a été organisée par le Fonds commun pour les produits de base, la CNUCED, le Secrétariat des pays ACP et le Programme des Nations Unies pour le développement, avec la participation du Ministère brésilien de l'agriculture, du bétail et de l'approvisionnement alimentaire. Elle avait, entre autres, pour objectifs la sensibilisation au problème des produits de base, la relance du programme sur les produits de base du point de vue de la réduction de la pauvreté et du développement, ainsi que l'élaboration d'une stratégie globale pour les produits de base et d'une approche cohérente en matière de renforcement des capacités.
6. Nations Unies 2004, "Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 », 49^e session de l'Assemblée générale, A/RES/49/142.
7. Voir, <http://www.g77.org/statement/getstatement.php?id=070507>.
8. Par exemple, voir Cashin, P., H. Liang et C. McDermott. 1999. 'How persistent are shocks to world commodity prices?', IMF Working Paper. Washington: IMF; Cashin, P., McDermott, C., et Pattillo, C. 2004. "Terms of trade shocks in Africa: are they short-lived or long-lived?" *Journal of Development Economics*, Vol 73 (2): 727-744; et DFID, 2004, "Rethinking tropical agricultural commodities", <http://dfid-agriculture-consultation.nri.org/summaries/wp10.pdf>.
9. Cela indique que l'augmentation des prix au détail ne bénéficie que faiblement aux producteurs par le biais du prix à la production (et souvent avec des délais importants) alors qu'une chute importante des prix au détail touche les producteurs par le biais d'une baisse du prix à la production (souvent avec peu de délai). De la même façon, la baisse du prix à la production est rarement ressentie par les consommateurs dans les prix au détail alors qu'une hausse de prix à la production entraîne une hausse du prix au détail.
10. La proposition du Groupe africain sur les produits de base (TN/AG/GEN/18, 7 juin 2006) a été présentée au Comité de l'agriculture de l'OMC, session extraordinaire. Selon ce texte, il faut trouver une solution fondée sur les règles aux problèmes, entre autres, liés au commerce des produits de base tels que la progressivité des droits et les obstacles non tarifaires qui ont compromis le principe de valeur-ajoutée et il faut clarifier certaines dispositions de l'OMC de façon à permettre des accords sur les produits de base entre producteurs uniquement.